



A.M.I.E (Association Musicale In Extremis) Chez Mr LACASSAGNE, Marc
Fontaine de St Maffre 82800 BRUNIQUEL tél : 05.63.67.27.16
n° 0822005889 Préfecture de Montauban-TARN ET GARONNE
Loi du 1^{er} juillet 1901 parution au Journal Officiel le 04/08/98 sous n° 2081
Siret n° 434491049/00012
Contacts : Gérard FLEURANCEAU au 06.37.85.99.07 ou 05.63.30.85.26
Site web : www.inextremis-legroupe.com

CONVENTION DE MÉCÉNAT

Entre :

L'Association Musicale IN EXTREMIS sise Fontaine de Saint Maffre 82800 BRUNIQUEL, représentée par :

Mr LACASSAGNE, Marc, Président de l'A.M.IE

Mr FLEURANCEAU, Gérard, Trésorier de l'A.M.I.E.

Et :

L'entreprise mécène (nom et adresse, forme juridique – entreprise individuelle, SARL, SA représentée par gérant, président, etc.)

Il est convenu et décidé ce qui suit :

1. La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant :.....
.....

2. L'entreprise mécène versera à l'association la somme de :.....
dans le cadre de :.....

3. L'association s'engage à faire figurer le nom de l'entreprise donatrice sur les supports d'information dont elle dispose.

4. L'association s'engage à rembourser l'entreprise mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer l'entreprise.

5. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

A.....le201...

Représentant légal de l'entreprise

Représentant de l'association